

# La petite histoire...

# du palais de justice



Selon vous, le palais de justice de Rouyn-Noranda se trouve-t-il dans les limites de l'ancienne ville de Rouyn ou bien de Noranda ? Les deux en fait. Bien qu'officiallement construit dans les limites de l'ancienne ville de Noranda, ce dernier devait nécessairement être construit dans les limites de Rouyn. La raison est bien simple. Noranda possédait déjà à l'époque le centre hospitalier et chaque ville devait alors posséder son édifice gouvernemental. C'est donc en 1954, qu'un bill adopté à l'assemblée législative priva la Ville de Noranda d'une partie du terrain où fut érigé l'édifice. Un an plus tard, en 1955, Maurice Duplessis vint y poser la dernière pierre. On peut même apercevoir une ligne indiquant la limite entre les deux villes dans la salle des pas perdus à l'intérieur du palais de justice.